



**Faire des projets
avec les
habitant.es**



**Animer
la vie locale**



**Proposer des
projets
culturels,
sportifs,
d'accès au
droit**



**Embellir
le cadre de vie**



**DIRECTION
CITOYENNETÉ
ET DÉVELOPPEMENT
LOCAL**

**Cheffe de projet
Politique de la ville
Suzy Da Costa**



01.48.39.52.62



suzy.dacosta@mairie-
aubervilliers.fr

**Chargé-e de mission
développement local**



01.48.39.50.15



vie-quartiers@mairie-aubervilliers.fr

Appel à Projets

FONDS

D'INITIATIVES

ASSOCIATIVES



MINISTÈRE
DE LA RÉPUBLIQUE
DE LA COHÉSION
ET DU DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

AUBERVILLIERS

**ASSOCIATION
AUBERQUARTIERS**

SOUTENIR, AIDER ET ACCOMPAGNER VOS ASSOCIATIONS

Le FIA est un dispositif porté par l'association Auberquartiers et soutenu par la ville et l'Etat.

Il est un tremplin pour les nouveaux projets associatifs dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville

UNE AIDE AUX MICRO-PROJETS ASSOCIATIFS

QUI RÉPONDENT AUX THÉMATIQUES DU CONTRAT DE VILLE



Lutte contre les discriminations
Égalité homme-femme
Animation sociale-vie culturelle
Éducation
Emploi-insertion
Habitat-cadre de vie
Santé
Tranquillité publique

FAIRE ÉMERGER VOS PROJETS À AUBERVILLIERS



Financement d'un micro-projet associatif à hauteur maximum de 3000 euros/an



Accompagnement pour cibler, capter et développer l'action avec les publics fragilisés



Mise en réseau avec les acteurs associatifs et les partenaires institutionnels

QUAND CANDIDATER ?

Deux appels à projets par an à l'automne et au printemps

Candidatez au FIA via le lien suivant :

<https://associations.aubervilliers.fr/le-soutien-aux-associations/fonds-dinitiatives-associatives/>

4 ÉTAPES CLÉS

1

Prendre contact avec :



- Chargé.e de mission de votre quartier
- Cheffe de projet politique de la ville

2

Télécharger et renvoyer le dossier de candidature

- Télécharger sur le site de la ville
<http://associations.aubervilliers.fr/le-soutien-aux-associations/fonds-dinitiatives-associatives/>



- Présentation du projet et du budget
- Renseigner statuts de l'association, assurance, rapport d'activité, RIB

3

Présenter votre projet au jury



4

Faire un bilan dans les 2 mois suivant la fin du projet

